



En page 2

Coup♥Négo Frais de santé

En page 3

Billet d'humeur CSE Hausse du budget CSE

En page 4

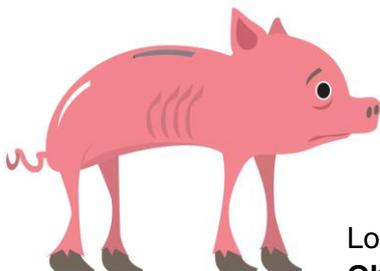
OneDrive Âge pour être senior

En page 5

La CFTC est représentative ! Protection des données

En page 6

Vœux de la CFTC



Direction attentiste, NAO famélique !

Lors des séances dédiées à la Négociation Annuelle Obligatoire, vos délégués CFTC ont eu le sentiment qu'il n'y avait en fait pas grand-chose à négocier.



Est-ce la passation de pouvoir à la tête de Casa qui crée une sorte d'attentisme, ou peut-être le montant dont le Groupe devra s'acquitter au titre de l'effort pour réduire les déficits publics, si une loi de finance 2025 est enfin votée ? En tout cas, ça ne peut pas être une inquiétude sur les résultats du Groupe puisqu'une fois encore à fin septembre 2024, ils semblent devoir être très bons.

Pourtant et comme indiqué dans notre newsletter de novembre, vos délégués CFTC portaient haut et fort vos revendications directement issues du sondage que nous avons proposé.

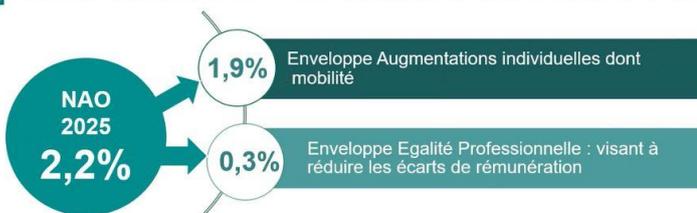
Relire les propositions de la CFTC pour le pouvoir d'achat

Relisez nos propositions, n'hésitez pas à les comparer à celles des autres.

Vous constaterez aisément que NOUS ETIONS LES SEULS à porter réellement votre voix !

La négociation se résume à un quasi-retour en arrière en gommant l'année 2023 avec une enveloppe globale d'augmentation individuelle de 2,2% décomposée comme suit :

NAO 2025 : SYNTHÈSE DES PROPOSITIONS



C'est TRÈS DÉCEVANT !!

Ça ne servira à nouveau et au mieux que 35 à 40% de nos collègues.

Pourtant, dans une vidéo parue le 03/12/2024 et restituant les résultats de l'IMR, Bénédicte Chrétien notre DRH groupe Casa s'exprimait ainsi :

« Nous avons également des axes d'amélioration qui malheureusement persistent pour certains, je vais y revenir, et ceci doit être à présent une priorité d'action dans les années qui viennent. Vous êtes nombreux à exprimer un vrai besoin de reconnaissance en particulier au regard des niveaux de rémunération ».

Notre sondage auprès de vous ne disait pas autre chose.

Visiblement les années qui viennent, ça ne commence pas en 2025 !

Vos délégués CFTC estiment toutefois que les Représentants de la DRH « ont mouillé le maillot » dans leurs échanges avec la Direction, pour obtenir cette proposition, mais en définitive, elle n'est vraisemblablement pas à la hauteur de vos attentes.





LA CFTC
À VOS
CÔTÉS



**RIEN N'EST ACQUIS
CONSTRUISONS ENSEMBLE
NOTRE AVENIR**

Notre coup Négociation Frais de santé

Sur cette fin d'année et en parallèle de la Négociation Annuelle Obligatoire, la DRH a sollicité les **Organisations Syndicales (OSR)** pour ouvrir la négociation sur les frais de santé dans le cadre du contrat de mutuelle passé avec PREDICA.



RAPPEL : depuis le 1^{er} octobre 2022, la part salariale sur la cotisation mutuelle fait l'objet d'un moratoire valable jusqu'au 31 décembre 2024.

Vos délégués CFTC saluent une nouvelle fois, cette décision collective entre la DRH et les OSR qui, en période de forte inflation, a permis de dégager pour chaque collaborateur, l'équivalent de **900€ net de pouvoir d'achat**.

Vos délégués CFTC remercient les élus de la Commission des Politiques Sociales (CPS), la DRH et le Cabinet MERCER pour la qualité de leurs travaux en 2024, qui ont permis une négociation rapide et efficace.

Nous notons **quelques évolutions significatives qui concerneront tous les collaborateurs dès 2025** :

- ✓ **Une part salariale sur la cotisation quasi stable à ~35€ par mois** versus celle constatée lors du dernier prélèvement sur la paie en septembre 2022, et ce, **malgré les hausses successives du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS)** sur lequel s'appuie la cotisation contractuelle.
- ✓ **L'amélioration de certaines garanties** :
 - **Remboursement de 8 séances de médecine douce par an et par bénéficiaire avec un plafond de remboursement de 60€ par séance.** (spécialités déjà existantes : Acupuncteur, Chiropracteur, Diététicien, Ostéopathe, Etiopathe, Homéopathe et **désormais en plus Psychologue non remboursé par la SS**, le tout avec des praticiens rattachés à une fédération reconnue).
 - **Pour le Dentaire, remboursement de l'orthodontie non prise en charge par la SS et de l'endodontie dans la limite de 300€ par an et par bénéficiaire.**

Pour nos collègues futurs retraités, nous notons également **une évolution significative sur la tarification**. Le forfait unique appliqué jusqu'à maintenant qu'on soit en couple ou seul sera remplacé par un tarif à la personne, beaucoup plus en phase avec les prix du marché pour un couple comme une personne seule, évitant ainsi la non-souscription des personnes seules au moment de leur retraite.

Lors de cette négociation, **vos délégués CFTC ont aussi suggéré qu'** :

- ✓ **Un questionnaire de satisfaction soit proposé à l'ensemble des collègues** après plusieurs années d'utilisation des services de PREDICA. **Les élus de la CPS se chargeront de l'élaboration de ce questionnaire** qui servira à alimenter les prochaines réflexions pour optimiser le rapport cotisation/garanties.
- ✓ **Une communication soit faite via le flash RH** pour rappeler à tous, le bénéfice à passer par le réseau d'opticiens CARTE BLANCHE, en termes de tarifs et de reste à charge.

Nous étions également **les seuls à proposer** dès juillet 2024 **que la DRH augmente sa part dans la cotisation à 85% contre 75% actuellement**, ce qui aurait permis un allègement de cotisation d'environ 13€ par mois pour chaque salarié à compter du 1^{er} janvier 2025. **Malheureusement** cette belle idée pour le pouvoir d'achat n'a pas été retenue.

En revanche, la DRH a proposé de prolonger le moratoire sur la part salariale des cotisations jusqu'au 30 juin 2025. Ensuite, à compter du 1^{er} juillet 2025, cette part salariale sera prélevée pour moitié et non en totalité jusqu'au 31 décembre 2025.

Cela soldera presque la réserve et représente encore 320€ net en plus par salarié. Ça compense un peu, une prime de fin d'année non acceptée pendant la NAO. **Vos délégués CFTC saluent cette décision.**



Le billet d'humeur d'un bénéficiaire du CSE

Variation 2024 / 2023 des prestations CSE

	2023	2024	en €	en %
QF	légèrement <2500	légèrement >2700		
Enveloppe Jeunes	21 jours	21 jours		
Enveloppe loisirs	1 681 €	1 400 €	- 281 €	-17%
Chèque ANCV	340 €	200 €	- 140 €	-41%
Allocation rentrée scolaire	350 €	200 €	- 150 €	-43%
Allocation service à la personne	1 065 €	732 €	- 333 €	-31%
Totaux	3 436 €	2 533 €	- 903 €	-26%

Le tableau ci-dessus illustre une fois encore la sévérité des décisions prises en 2024 par le **Bureau du CSE** pour les enveloppes allouées aux salariés de l'**UES Casa**.

Vos élus CFTC notent également au travers du témoignage accompagnant ce tableau que les **enveloppes jeunes et ASP sont trop contraignantes** et donc difficiles à consommer en tout ou partie.

Augmentation de la participation de l'employeur au budget des Activités Sociales et Culturelles du CSE

Ultime et bien maigre concession de la **Direction** lors de la NAO, la participation de l'employeur au budget des **Activités Sociales et Culturelles (ASC)** du CSE va passer de 1,83% de la masse salariale à 2%, soit environ 300K€ de plus par an (pour mémoire 1,83% était le % historique inchangé depuis la création du CE dans les années 80).

Dans l'absolu, c'est une bonne nouvelle et **vos élus CFTC** la saluent.

Si on ramène ces 300K€ aux quelques 2000 salariés de l'**UES Casa**, chacun serait donc en droit d'attendre environ 150€ nets de plus par an au titre des droits du CSE.

En conséquence, **vos élus CFTC** invitent les membres du **Bureau du CSE** à veiller à l'équité lors de l'utilisation de cette augmentation du budget :

- ✓ Il ne faudrait pas que cette augmentation serve uniquement à combler le déficit 2024 prévu pour une somme à peu près équivalente.
- ✓ Il ne faudrait pas non plus qu'elle soit répartie de manière clientéliste à quelques bénéficiaires au détriment de tous les autres.

Globalement et en lien avec le billet d'humeur ci-dessus, **vos élus et délégués CFTC** formulent le vœu pour 2025 d'un retour à plus d'équité dans l'allocation de toutes les enveloppes du CSE.

Au Bureau du CSE d'en décider !

Notre conseil en cette fin d'année : Notez les montants d'enveloppe que vous aviez pour 2024 pour pouvoir les comparer à ce que vous aurez en 2025 et savoir si vous avez bénéficié d'une hausse de vos droits.



LA CFTC
À VOS
CÔTÉS



**RIEN N'EST ACQUIS
CONSTRUISONS ENSEMBLE
NOTRE AVENIR**



Migration technique vers OneDrive



Sur consignes et relances insistantes de l'équipe informatique, vous avez probablement effectué la **préparation à la migration de vos Fichiers Individuels sur OneDrive**. Il s'agissait de basculer les fichiers jusqu'à présent stockés sur votre « L:\ » vers l'infrastructure **OneDrive**.

Cette migration de vos données revêtait un caractère obligatoire. Vous deviez l'avoir réalisée avant le 13 décembre 2024. **Cette évolution nous a été présentée comme nous apportant des gains significatifs au quotidien notamment en termes de collaboration, de sécurité et de souplesse d'accès.**

Sous ces apparences anodines, **vos élus CFTC soulignent** que cette migration comporte néanmoins **des points de vigilance dont vous devez être absolument conscient** :

- ✓ Auparavant, **tout ce que vous stockiez sur votre « L:\ » était automatiquement sauvegardé** et synchronisé sans que vous ayez à vous en préoccuper.
- ✓ Désormais, il vous est demandé de **stocker tous vos fichiers à caractère personnel, sur le disque dur de votre PC**, ce qui n'est pas choquant.
- ✓ Mais, **vous devez aussi faire de même pour tout document que vous considéreriez comme hautement confidentiel**, alors même qu'il est probablement à caractère professionnel. Et si vous l'aviez mis sur votre « L:\ » personnel et non sur « N:\ », c'est que vous aviez une bonne raison de procéder ainsi.
- ✓ **Le stockage sur votre disque dur implique que vous devenez responsable de la sauvegarde des documents qui y sont déposés.**
- ✓ **Dans le même temps** et pour des raisons évidentes de sécurité, **les ports USB de votre PC sont verrouillés**. Vous ne pouvez donc pas y connecter par exemple un disque dur externe, sans passer par une demande de dérogation, à formuler dans **MyHabs** et qui sera vraisemblablement temporaire, si elle est acceptée.
- ✓ **Que se passera-t-il en cas de crash de votre disque dur ou en cas de perte ou de vol de votre PC ? Que deviendront les documents confidentiels sur lesquels vous travaillez** en solo, avant de pouvoir les partager sur « N:\ » (C4) ou OneDrive (C3) avec vos collègues habilités à y accéder ?

[Lire ou relire le guide d'accompagnement à la migration](#)

À quel âge devient-on senior en France ?



50 ans : c'est l'âge auquel on devient senior, selon les Français sondés par le **club Landoy**, un think tank créé à l'initiative du **groupe Bayard**. Il réunit un collectif d'entreprises autour **des questions liées aux transitions démographiques**, avec le concours de **l'Ifop**. Ce club présentait fin novembre, [son baromètre "de la France qui vieillit"](#) réalisé avec **l'Ifop** auprès de 2 000 personnes. Il ressort que **50 ans est vu comme un âge pivot dans la carrière professionnelle au-delà duquel la progression de carrière est considérée comme plus compliquée.**

Selon les répondants, **c'est à l'âge de 51,3 ans que l'on commence à rencontrer des difficultés pour évoluer professionnellement** ou retrouver un travail. Pour les catégories les plus modestes (percevant moins de 900 € par mois), cet âge est même de 47,7 ans tandis que pour la catégorie de Français la plus aisée (touchant plus de 2 500 € par mois), c'est à 52,7 ans que les difficultés commencent.

En outre, les sondés estiment que **les quinquagénaires arrivent aussi systématiquement en bas des classements catégoriels sur les efforts de formation et de recrutement de la part des entreprises.**

A noter : si l'âge pronostiqué de départ à la retraite (63,5 ans) correspond peu ou prou à l'actuel âge moyen de départ, **l'âge désiré de départ à la retraite est beaucoup plus bas : 59,1 ans.**

[Lire le « Baromètre Landoy de la France qui vieillit – édition 2024 »](#)

Vous partagez nos valeurs?

Adhérez

Suivez-nous



cftc-casa.com

4



LA CFTC
À VOS
CÔTÉS

**ENGAGÉS POUR VOUS, ÉLUS PAR
VOUS, NOUS SOMMES ET SERONT LÀ
POUR VOUS !**



représentative au sein du groupe



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

Le cycle des consultations des salariés au sein des différentes entités du **groupe Crédit Agricole S.A.** s'est achevé fin novembre 2024 avec les élections aux CSE chez **CA Immobilier, CAAS et CA Autobank.**

Vos élus CFTC sont fiers et heureux de vous annoncer que **GRÂCE À VOUS** et partout où nous avons poussé nos listes de candidats, nous sommes en progression par rapport aux résultats à fin 2019.

Notons par exemple **le très beau résultat** de notre liste chez **CA Immobilier**, qui avec **18,23%** des suffrages exprimés, **décroche 2 sièges de titulaire et 2 sièges de suppléant au CSE**, là où depuis très longtemps il n'y avait qu'une seule Organisation Syndicale représentée. **Le pluralisme est toujours bon et bénéfique pour tous nos collègues.**

Nous obtenons aussi la représentativité au niveau du groupe Crédit Agricole S.A. en franchissant la barre des 10%.

Vos élus et délégués syndicaux CFTC au sein du groupe pourront ainsi **porter une voix différente, toujours constructive, VOTRE VOIX**, dans toutes les instances et toutes les **négociations** qui s'effectuent **au niveau groupe** et pas seulement au sein des entités où nous sommes représentés.

GRAND MERCI A VOUS !

Nous ferons tout pour être dignes de la confiance que vous nous avez témoignée.

Charte de protection des données personnelles

Une présentation de la Charte de protection des données personnelles **du Groupe Crédit Agricole** a été effectuée en **CSE** le 11 décembre 2024.

Vos élus CFTC sont très sensibles à l'utilisation que **le Groupe** peut faire de vos données personnelles. Nous vous rappelons l'importance de cette charte dans tous les aspects de votre quotidien au travail et les grands principes de protection appliqués par **le Groupe** :

- ✓ licéité, loyauté et transparence des traitements,
- ✓ limitation des finalités,
- ✓ minimisation des données,
- ✓ exactitude,
- ✓ limitation de la durée de conservation,
- ✓ sécurité,

le tout, dans le respect du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) et toutes les autres bases légales en France.

Vos élus CFTC saluent tous les DPO (Délégués à la Protection des données) de toutes les entités du Groupe. **Leur rôle est essentiel. Ils sont chargés de veiller au respect de la réglementation.** Au sein de chaque entité, **ils assurent que les traitements des données personnelles réalisés sont conformes au RGPD** et sont associés de manière appropriée et en temps utile à toutes les questions relatives à la protection des données personnelles. Ils sont également chargés de la coopération de leur entité avec les autorités de protection des données personnelles. **Ils exercent leurs fonctions en toute indépendance et en toute confidentialité.**



Relire la charte de protection des données Groupe CA

Vous partagez nos valeurs?

Adhérez

Suivez-nous

cftc-casa.com

5



LA CFTC
À VOS
CÔTÉS



RIEN N'EST ACQUIS
CONSTRUISONS ENSEMBLE
NOTRE AVENIR

**Vos élus CFTC vous souhaitent
un Joyeux Noël
et de bonnes fêtes de fin d'année.**



**Vœux CFTC pour
cette nouvelle année**



- ✓ Une augmentation individuelle et une bonne rémunération variable personnelle (RVP) pour reconnaître votre travail
- ✓ Une rémunération variable collective (RVC) en hausse (même si elle est limitée), en lien avec des résultats exceptionnels
- ✓ Un résultat CAsa exceptionnel permettant d'activer le nouvel accord de partage de la valeur pour un montant visible et significatif pour tous
- ✓ Le droit de discuter enfin d'un accord seniors vraiment innovant, valorisant l'expérience et l'utilité des plus expérimentés d'entre nous
- ✓ Un travail valorisant pour tous et une belle mobilité pour ceux qui le souhaitent
- ✓ Sans oublier, la forme, la santé et les meilleurs moments avec votre famille et vos proches dans le cadre d'un bon équilibre entre votre vie personnelle et votre vie professionnelle

Vous appréciez le contenu de nos newsletters ? Dîtes-le nous en nous adressant un mail à cftccasa@gmail.com.

Vous partagez nos valeurs ?

Adhérez

ENVIE DE GARDER LE CONTACT ? BESOIN D'INFOS ?

Vos délégués
Syndicaux

CATHERINE ABALAIN
01 43 23 60 65

ALAIN STEPHAN
06 85 67 52 98

MARIE-JOSE FERJAUULT
06 75 24 59 77

DENIS CIROT
06 74 44 68 02

Élus titulaires

Élus suppléants

RS



Rejoignez-nous sur nos sites
Abonnez-vous à nos publications

cftc-casa.com

le site CFTC.fr

6

MARIE-JOSÉ
FERJAUULT

DENIS
CIROT

VALÉRIE
VOYNEAU

LUCIEN
KEMKENG

CATHERINE
ABALAIN

BENJAMIN
MASSONIE

LIZ
MARUANI

ALAIN
STEPHAN

CALF

DAG

DDC

DDC

RHG

DBI

DDC

ITD